“Un binational a mille fois plus de chance qu’un ‘Français de souche’ d’être un extrémiste radical”

23/03/2016 à 16h40



Le vote sur le projet de loi de réforme constitutionnelle a lieu ce mardi 22 mars au Sénat, forcément dans une ambiance particulière après les attentats perpétrés à Bruxelles.

Si la séance de questions au gouvernement, à l’Assemblée nationale, s’est déroulée dans un calme imposé par les circonstances, les explications de vote à la chambre haute n’ont pas eu cette chance. Après avoir copieusement hué Bruno Le Roux qui, un peu plus tôt dans la matinée, avait critiqué l’attitude de la droite sénatoriale dans un tweet ô combien polémique, les sénateurs ont eu l’occasion d’entendre l’analyse de Jean-Louis Masson sur la déchéance de nationalité.

En séance, l’élu de Moselle a tout simplement expliqué que les binationaux avaient plus de chances, si on en croit les chiffres, de se radicaliser que les “Français de souche”, selon l’expression chérie par l’extrême droite. Le sénateur divers droite qui se disait à l’automne dernier “hostile à l’immigration pour des raisons conjoncturelles et structurelles” a déclaré :

> *On peut faire des statistiques. Si on fait des statistiques, on se rend compte qu'un binational a mille fois plus de chance qu'un 'Français de souche' d'être un extrémiste radical.*

(…) Mais peut-on vraiment être surpris de ces propos ? En octobre 2015, Jean-Louis Masson avait déjà expliqué que les enfants issus de l'immigration aujourd'hui "ne sont pas les premiers de la classe", contrairement à ce qu'il passait quand la France accueillait "des Polonais, des Italiens, des Portugais" et des gens "venus du Sud-Est asiatique".
(…) Le Lab